



Procès Niang: exemple d'une décision illogique

Actualité législative publié le 24/02/2014, vu 3979 fois, Auteur : [Antoine Régley Avocat Lille](#)

Le procès du footballeur Mbaye Niang, prévenu d'avoir notamment circulé sans permis, est l'occasion de s'interroger sur la logique de certaines décisions.

Ce lundi 24 février, le footballeur Mbaye Niang était jugé par le Tribunal Correctionnel de Montpellier pour avoir prétendument commis plusieurs infractions au code de la route dont une conduite sans permis de conduire.

Les réquisitions du Procureur de la République (170 heures de TIG et 6 mois d'interdiction de repasser le permis de conduire ainsi que plusieurs amendes) paraissaient "raisonnables" pour autant que la culpabilité soit avérée, et indépendamment de l'irrégularité de la procédure, qui n'a pas été soulevée.

Le Tribunal Correctionnel est allé au delà des réquisitions du Magistrat du Parquet et a prononcé notamment une interdiction de 3 ans de repasser le permis.

Sans remettre en cause une décision de justice dont je ne connais pas tous les éléments, je m'étonne de la lourdeur de la sanction (3 ANS quoi !!!!) et surtout l'absence totale de logique.

En effet, comment expliquer que l'on condamne un homme à ne pas avoir le droit de passer le permis alors qu'on lui reproche justement de ne pas (ou plus l'avoir)? Si la justice est là pour sanctionner, rappelons que sa mission est également (et avant tout pour moi) de réinsérer et prévenir la récidive. Quelle meilleure décision que celle-là pour "pousser" celui qui a été condamné (qui demeure présumé innocent pour le moment) à commettre une faute?

Empêcher un homme de passer son permis de conduire pendant une si longue durée, alors qu'on lui reprochait précisément de rouler sans, est illogique.

Chacun appréciera le quantum de la peine. Chacun appréciera également la logique de cette décision.

Evidemment, il n'est pas question ici de critiquer les magistrats qui font un travail difficile mais de s'interroger sur la logique d'une décision de justice qui, rappelons le, n'est pas définitive.

Il est juste question de s'interroger sur la logique juridique d'une décision.